



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 42466

Texte de la question

M. Philippe Houillon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le financement de la retraite des pré retraités FNE et des chômeurs en fin de droits à la charge de l'Etat en vertu d'un accord passé en novembre 1984 avec les ministres de l'emploi et de la solidarité nationale. Depuis juillet 1996, les points de retraite des pré-retraités FNE ont continué d'être inscrits à leur compte mais n'ont pas été honorés par l'Etat. De nombreux salariés voient chaque mois leur pension amputée d'une somme importante. Le 5 juillet dernier, une lettre signée de cinq syndicats et de trois organisations patronales était adressée à M. le Premier ministre. Il demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle compte prendre pour régler cette situation.

Texte de la réponse

Un litige existait depuis 1984 entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il a conduit ces derniers à suspendre, à partir de 1996, les points de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC attribués au titre des périodes de chômage solidarité et de préretraite. Cette situation est particulièrement douloureuse pour des personnes ayant été affectées par la perte d'un emploi pendant leur carrière professionnelle. Aussi, le Gouvernement s'est-il attaché à trouver une solution à ce conflit. Dès 1997, un rapport a été demandé à un magistrat de la Cour des comptes. Sur la base de ce rapport, un dialogue fructueux s'est engagé avec les partenaires sociaux. Il a abouti à un accord, signé le 23 mars dernier, entre l'Etat, d'une part, et l'ARRCO et l'AGIRC, d'autre part. Il prévoit un règlement global de la question et permet aux retraités ayant connu des périodes de chômage solidarité ou de préretraite de bénéficier de leurs droits à retraite complémentaire. Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC se sont engagés à verser les régularisations dans les meilleurs délais. Ainsi, grâce à la qualité du dialogue engagé avec les partenaires sociaux, un problème en suspens depuis seize ans a pu enfin trouver une solution satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Houillon](#)

Circonscription : Val-d'Oise (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42466

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1246

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2609